



Numéro PPQ/

jeudi 15 juin 2017

Les grands titres:

- Burundi : la Commission d'enquête de l'ONU dénonce la persistance d'abus dans un climat de peur généralisé
- Indice de l'innovation 2017 : la Suisse, la Suède, les Pays Bas, les États-Unis et le Royaume-Uni en tête du classement annuel
- Gaza : l'ONU met en garde contre les conséquences désastreuses des coupures de courant
- Une personne âgée sur six est victime d'une forme de maltraitance, selon l'OMS
- L'Assemblée générale crée le Bureau de lutte contre le terrorisme
- Un enfant sur cinq dans les pays riches vit dans une pauvreté relative, selon l'UNICEF
- Le Conseil de sécurité examine une proposition de processus conjoint pour les opérations de paix de l'Union africaine
- Syrie : l'ONU note quelques progrès dans la destruction des installations d'armes chimiques

Burundi : la Commission d'enquête de l'ONU dénonce la persistance d'abus dans un climat de peur généralisé



Des milliers de personnes ont fui le Burundi à cause de la violence et sont arrivées dans le camp de Mahama, au Rwanda. Photo HCR/Kate Holt (archives)

15 juin - La Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi a dénoncé la persistance des violations des droits de l'homme dans ce pays, lors de la présentation de son rapport devant le Conseil des droits de l'homme jeudi à Genève.

Ces abus ont été perpétrés, selon les enquêteurs onusiens, dans un climat de peur généralisé et les violations ont été entretenues par des discours de haine prononcés par certaines autorités de l'État, des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Plusieurs victimes de torture par la police ou le service national de renseignement ont rapporté à la Commission que les sévices endurés étaient accompagnés d'insultes à caractère ethnique.

« Nous avons été frappés dans nos enquêtes par le sentiment de peur profonde et généralisée qui se dégage des témoignages que nous avons recueillis », ont déclaré Fatsah Ougurgouz, Reine Alapini Gansou et Françoise Hampson, les membres de la Commission d'enquête sur le Burundi, au cours de leur présentation orale devant le Conseil des droits de l'homme. « Nous sommes aujourd'hui en mesure de confirmer nos craintes initiales quant à l'ampleur et la gravité des allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ceux-ci commis depuis avril 2015 au Burundi ».

Ces violations incluent des exécutions extra-judiciaires, des actes de torture et autres traitements inhumains et dégradants, des violences sexuelles et basées sur le genre, des arrestations et détentions arbitraires et des disparitions forcées, souvent accompagnées de demandes de rançons importantes aux familles contre des promesses de libération de détenus ou pour retrouver les personnes disparues.

Bon nombre de ces violations ont été commises par des agents du Service national de renseignement et de la police, parfois secondés par des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir – les Imbonerakure.



« Nous avons été frappés par le caractère particulièrement cruel et brutal des violations qui nous ont été rapportées », ont noté les membres de la Commission. Ils ont reçu des témoignages faisant état, lors des séances de torture, de l'usage de matraques, de crosses de fusil, de baïonnettes, de barres de fer, de chaînes métalliques ou de câbles électriques ayant eu pour effet, dans certains cas, de casser les os de la victime ou de lui faire perdre connaissance, d'aiguilles enfoncées ou des produits non-identifiés injectés dans le corps des victimes, d'ongles arrachés avec des pinces, de brûlures, ainsi que de nombreux sévices sur les parties génitales masculines.

« Dans plusieurs cas, les actes de torture et les mauvais traitements ont été accompagnés d'insultes violentes et de menaces de mort, y compris à caractère ethnique », ont-ils précisé.

La Commission d'enquête a également documenté des cas de violence sexuelle, particulièrement contre des membres féminins de la famille d'opposants politiques, notamment par des présumés Imbonerakure.

« Ces violations des droits de l'homme sont entretenues par des discours de haine, parfois à dimension ethnique, prononcés par certaines autorités de l'État et des membres du parti au pouvoir, comme l'a récemment illustré une vidéo ayant circulé en avril 2017, montrant une centaine d'Imbonerakure en train d'entonner un chant appelant à « engrosser les opposantes pour qu'elles enfantent des Imbonerakure », ont ajouté les membres de la Commission. Cependant, les témoignages indiquent que les victimes sont ciblées le plus souvent en raison de leur opposition présumée au gouvernement, indépendamment de leur appartenance ethnique.

La Commission a regretté une fois de plus le manque de coopération du gouvernement du Burundi et l'absence d'accès au pays. Toutefois, elle s'est entretenue avec de nombreux Burundais en exil et s'est rendue notamment en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Kenya. Depuis le début de ses enquêtes, elle a recueilli plus de 470 témoignages sur des violations des droits de l'homme qui auraient été commises depuis avril 2015 au Burundi.

La Commission d'enquête sur le Burundi présentera un rapport final à la trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme, en septembre 2017.

Indice de l'innovation 2017 : la Suisse, la Suède, les Pays Bas, les États-Unis et le Royaume-Uni en tête du classement annuel



Le Directeur général de l'OMPI, Francis Gurry (archives). Photo OMPI

15 juin - L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a publié ce jeudi à Genève son classement annuel, distinguant pour la septième année consécutive la Suisse. Seule la Chine n'est pas un pays développé parmi les 25 premiers.

Au total, des dizaines d'indicateurs de près de 130 pays sont passés au crible, des demandes de brevet aux dépenses dans l'éducation. Les écarts entre pays développés et en développement continuent de s'étendre et 15 des 25 premiers se trouvent en Europe.

La Suisse, la Suède, les Pays Bas, les États-Unis et le Royaume-Uni sont les pays les plus innovants du monde, tandis qu'un groupe de pays comprenant l'Inde, le Kenya et le Viet Nam devançant les autres pays au niveau de développement équivalent, selon l'édition 2017 de l'Indice mondial de l'innovation publiée conjointement par l'Université Cornell et l'INSEAD et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Les principales conclusions indiquent que l'Inde s'est développée en tant que centre d'innovation émergeant en Asie, que l'Afrique subsaharienne a enregistré de très bons résultats en termes d'innovation au service du développement et que l'Amérique latine et les Caraïbes auront l'occasion d'améliorer leur capacité en matière d'innovation.

« L'innovation est le moteur de la croissance économique », souligne le Directeur général de l'OMPI Francis Gurry. Elle doit permettre de basculer de « la reprise » économique à une « croissance à long terme ». Et M. Gurry d'appeler encore à davantage d'investissements. Au total, 17 pays sont plus innovants qu'attendu par rapport à leur niveau de développement. Les économies à revenu élevé occupent 24 des 25 plus hauts lieux de l'innovation principaux, la Chine faisant exception au 22e rang. En 2016, la Chine était la première des économies à revenu intermédiaire à figurer parmi les 25 premières

économies du classement.

À côté des grands pôles de l'innovation tels que la Chine, le Japon et la République de Corée, un groupe d'économies d'Asie comprenant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam travaille sans relâche à l'amélioration de l'écosystème d'innovation et affiche de très bons résultats dans un certain nombre d'indicateurs importants relatifs à l'éducation, la R-D, la croissance de la productivité et les exportations de technologies de pointe, entre autres.

L'Afrique subsaharienne affiche ses meilleurs résultats au niveau des institutions et du perfectionnement des marchés, où des économies telles que Maurice, le Botswana, l'Afrique du Sud, la Namibie, le Rwanda et le Burkina Faso obtiennent des résultats identiques ou supérieurs à certains autres pays au niveau de développement équivalent en Europe et en Asie du Sud-Est, Asie de l'Est et Océanie.

Selon le rapport, depuis 2012, l'Afrique subsaharienne compte plus de pays dans le groupe des « bons élèves en matière d'innovation » que n'importe quelle autre région. Le Kenya, le Rwanda, le Mozambique, l'Ouganda, le Malawi, Madagascar et le Sénégal se démarquent en figurant parmi les pays les plus innovants cette année et à plusieurs reprises au cours des années précédentes. Le Burundi et la République-Unie de Tanzanie rejoignent cette année les bons élèves en matière d'innovation. Il s'agit à présent de préserver cette dynamique et de continuer de s'en inspirer en Afrique subsaharienne.

L'édition 2017 de l'Indice mondial de l'innovation représente la moyenne de deux sous-indices. Ainsi, le sous-indice des intrants en matière d'innovation permet d'évaluer des éléments de l'économie nationale favorisant des activités innovantes autour de cinq piliers : les institutions, le capital humain et la recherche, l'infrastructure, le perfectionnement des marchés et le perfectionnement des entreprises. Le sous-indice des extrants rend compte des preuves manifestes de l'innovation en s'appuyant sur deux piliers : les résultats liés au savoir et à la technologie et enfin la créativité.

Gaza : l'ONU met en garde contre les conséquences désastreuses des coupures de courant



Lignes à haute tension à Gaza. Photo: Banque mondiale/Natalia Cieslik

15 juin - Un haut responsable humanitaire des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé a mis en garde mercredi contre les conséquences désastreuses d'une réduction supplémentaire de la fourniture d'électricité dans la bande de Gaza sur les conditions de vie de deux millions de Palestiniens.

« Une nouvelle augmentation de la durée des coupures de courant est susceptible de conduire à un effondrement total des services de base, y compris les fonctions critiques dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement », a déclaré le Coordinateur humanitaire de l'ONU, Robert Piper, dans un communiqué de presse.

« Les habitants de Gaza ne doivent pas être pris en otage dans ce conflit interne palestinien », a-t-il ajouté, appelant l'Autorité palestinienne, le Hamas et Israël à faire du bien-être des habitants de Gaza leur priorité.

Cette année marque le 50e anniversaire du début de la guerre israélo-arabe de 1967, qui a abouti à l'occupation par Israël des territoires palestiniens.

Au début de cette semaine, le gouvernement israélien a décidé une réduction de la fourniture d'électricité à la bande de Gaza, suite à une décision de l'Autorité palestinienne de réduire de 30% ses paiements mensuels pour la fourniture de cette électricité.

« La réduction aura pour conséquence que la plupart des ménages et des fournisseurs de services n'auront que 2 heures de courant par jour », a dit M. Piper.

Les hôpitaux, l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et les services d'assainissement ont déjà été considérablement réduits depuis la mi-avril et dépendent presque exclusivement d'une opération d'urgence des Nations Unies leur fournissant du carburant.

Une réduction supplémentaire de l'électricité nécessitera la livraison d'un million de litres de carburant par mois dans le cadre de cette opération de l'ONU pour maintenir les fonctions minimales d'exploitation dans 186 installations essentielles à travers la bande de Gaza.

« L'ONU a déjà fait appel à la communauté internationale pour soutenir ses efforts humanitaires afin d'empêcher l'effondrement des services vitaux pour les civils, qu'il s'agisse de la santé, de l'eau, de l'assainissement et des services municipaux », a déclaré M. Piper.

Une personne âgée sur six est victime d'une forme de maltraitance, selon l'OMS



Des hommes âgés au Bouthan sont assis ensemble sur un banc dans un parc.
Photo ONU/John Isaac

15 juin - Environ une personne âgée sur six connaît une forme de maltraitance, un chiffre supérieur à celui estimé auparavant et qui devrait augmenter à mesure que les populations vieillissent dans le monde entier, a indiqué l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.

Une nouvelle étude, soutenue par l'OMS et publiée dans *Lancet Global Health*, révèle que près de 16% des personnes âgées de 60 ans et plus subissent soit une maltraitance psychologique (11,6%), une maltraitance financière (6,8%), une négligence (4,2%), des abus physiques (2,6%) ou des abus sexuels (0,9%). Cette recherche s'appuie sur les meilleures données disponibles provenant de 52 études dans 28 pays de différentes régions, dont 12 pays à revenu faible ou intermédiaire.

« La maltraitance visant les personnes âgées est en hausse. Pour les 141 millions de personnes âgées dans le monde, cela a un coût individuel et sociétal grave », déclare Alana Officer, Conseillère principale en santé au département du vieillissement de l'OMS. « Nous devons faire beaucoup plus pour prévenir et répondre à la fréquence croissante des différentes formes de maltraitance ».

La maltraitance des personnes âgées est un phénomène qui affecte les droits à la santé de millions de personnes âgées à travers le monde, et mérite l'attention de la communauté internationale.

Par maltraitance des personnes âgées, on entend « un acte unique ou répété, ou l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime ».

La maltraitance des personnes âgées peut prendre diverses formes telles que les violences physiques, psychologiques ou morales, sexuelles et financières. Elle peut aussi résulter d'une négligence volontaire ou involontaire.

De nombreuses personnes âgées risquent d'être maltraitées par leurs proches, avertit Rosa Kornfeld-Matte, Experte indépendante sur les droits de l'homme des personnes âgées. Elle exhorte à une plus grande vigilance et à plus de rapports sur les cas suspects.

Selon elle, la plupart des abus ne sont pas détectés malgré des signes d'alerte clairs. « Les personnes âgées ont peur de dire qu'elles sont victimes de maltraitance. Elles ont peur parce qu'elles se sentent seules et elles croient que si elles dénoncent la personne qui est à côté d'elles, elles vont se retrouver toutes seules », explique l'experte.

« Alors si un voisin ou une voisine, un aîné ou une maison de retraite voient la situation, il faut aller à la police et dénoncer ce qu'ils voient. Mais ce qui est très important, il faut que cela soit fait avec le consentement de la personne âgée. Il faut lui expliquer. Il faut lui dire ce qui est en train de se passer et lui dire qu'elle n'ait pas peur », ajoute-t-elle.

L'Assemblée générale crée le Bureau de lutte contre le terrorisme



Vue générale de la salle de l'Assemblée générale des Nations Unies. Photo ONU/Cia Pak

15 juin - L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté ce matin une résolution créant le Bureau de lutte contre le terrorisme, saluant ainsi la première grande réforme institutionnelle du nouveau Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

Cette initiative détache du Département des affaires politiques l'actuel Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, ainsi que leur personnel et toutes les ressources ordinaires et extrabudgétaires qui leur sont affectées, et les regroupe pour former le Bureau de lutte contre le terrorisme.

Cette résolution, a salué le Président de l'Assemblée générale, Peter Thomson, augmentera la capacité de l'ONU à aider ses États Membres à mettre en œuvre les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en garantissant une « meilleure coordination et cohérence sur l'ensemble du système onusien » et en améliorant la « visibilité, l'appui et la mobilisation de ressources » dans le cadre des efforts de lutte contre le terrorisme déployés par l'Organisation.

Par ce texte, l'Assemblée générale apprécie l'important travail qu'accomplit le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Elle souligne que les accords existants relatifs aux contributions, ainsi que les fonctions, la présidence et la composition de son Conseil consultatif seront maintenus, et que les ressources budgétaires et financières du Centre seront uniquement utilisées pour l'exécution de son programme de travail.

L'Assemblée générale insiste aussi sur la nécessité de faire en sorte que le Bureau de lutte contre le terrorisme, qui sera dirigé par un Secrétaire général adjoint, soit doté de suffisamment de moyens et de ressources pour mener à bien les activités qui lui sont prescrites.

L'Assemblée générale a ensuite voté pour renouveler 21 membres de l'ECOSOC. Au cours d'une élection partielle, elle a élu pour le compte du groupe des États d'Europe de l'est, la Roumanie par 172 voix, pour un mandat qui commencera le 1er janvier 2018 et se terminera le 31 décembre 2019, après le renoncement de la Bosnie-Herzégovine à son siège à partir de décembre 2017. Elle a aussi élu le Canada avec 166 voix et le Danemark 167 voix, pour le Groupe des États d'Europe de l'ouest et autres États, après le renoncement respectivement de l'Australie et de la Suède au 31 décembre 2017.

Le mandat du Canada au sein de l'ECOSOC commencera le 1er janvier 2018 et se terminera le 31 décembre 2018 tandis que celui du Danemark débutera toujours le 1er janvier 2018 et prendra fin le 31 décembre 2019.

Au cours d'un scrutin pour élire 18 membres de l'ECOSOC, l'Assemblée générale a élu l'Allemagne 182, le Belarus 182 voix, l'Équateur 182 voix, El Salvador 181 voix, l'Espagne 181 voix, la France 177 voix, le Ghana 183 voix, l'Inde 183 voix, l'Irlande 180 voix, le Japon 185 voix, le Malawi 184 voix, le Mexique 182 voix, le Maroc 177, les Philippines 182 voix, le Soudan 175 voix, le Togo 184 voix, la Turquie 179 voix et l'Uruguay 180 voix. Ces dix-huit pays sont élus membres de l'ECOSOC pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2018.

Un enfant sur cinq dans les pays riches vit dans une pauvreté relative, selon l'UNICEF



En Italie, un adolescent dans une banlieue pauvre de la ville de Turin, dans la région du Piémont. Photo UNICEF/Pirozzi

15 juin - Un enfant sur cinq dans les pays à revenu élevé vit dans une pauvreté relative en termes de revenus et un sur huit en moyenne est confronté à l'insécurité alimentaire, selon le dernier bulletin délivré par le Bureau de recherche du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) - Innocenti.

Ce bulletin intitulé 'Construire l'avenir : les enfants et les objectifs de développement durable dans les pays riches' est le premier à évaluer le sort des enfants dans 41 pays à revenu élevé par rapport aux Objectifs de développement durable (ODD) identifiés comme les plus importants pour le bien-être de l'enfant.

Il classe les pays en fonction de leurs performances et détaille les défis et les opportunités auxquels sont confrontées les économies avancées dans la réalisation des engagements mondiaux concernant les enfants.

« Même dans les pays à revenu élevé, les progrès ne profitent pas à tous les enfants », a déclaré Sarah Cook, Directrice d'UNICEF-Innocenti. « Des revenus plus élevés n'entraînent pas automatiquement de meilleurs résultats pour tous les enfants et peuvent en fait approfondir les inégalités. Les gouvernements de tous les pays doivent prendre des mesures pour combler le fossé et pour que des progrès soient réalisés pour atteindre les ODD concernant les enfants ».

L'UNICEF appelle les pays à revenu élevé à prendre une série de mesures pour :

Mettre les enfants au cœur d'un progrès équitable et durable. Améliorer le bien-être de tous les enfants aujourd'hui est essentiel pour atteindre l'équité et la durabilité.

Ne laisser aucun enfant de côté. Les moyennes nationales cachent souvent des inégalités extrêmes et les désavantages rencontrés par les groupes au bas de l'échelle.

Améliorer la collecte de données comparables, en particulier sur la violence à l'égard des enfants, la petite enfance, les migrations et le genre.

Utiliser le classement pour aider à adapter les réponses politiques aux contextes nationaux. Aucun pays ne réussit bien sur tous les indicateurs de bien-être pour les enfants et tous les pays sont confrontés à des difficultés pour atteindre au moins certaines cibles des ODD axées sur l'enfant.

Le Conseil de sécurité examine une proposition de processus conjoint pour les opérations de paix de l'Union africaine



Des troupes de l'Union africaine dans la région de Gedo, en Somalie. Photo UA ONU/Mahamud Hassan

15 juin - Le Conseil de sécurité a examiné jeudi le rapport du Secrétaire général sur les modalités envisagées pour le processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine (UA) et la fourniture d'un appui de l'ONU à ces opérations, notamment sur le plan financier.

Le besoin de cadrer cette coopération pour mieux en tirer profit a été souligné par les membres du Conseil qui ont témoigné de l'intérêt croissant de la communauté internationale pour un partenariat efficace entre ces deux organisations.

Ce partenariat, qui n'a cessé d'évoluer au fil des ans, est devenu un élément essentiel de la réponse aux problèmes communs que posent les conflits armés en Afrique, ont fait remarquer les intervenants qui ont fait des exposés en introduction à la séance: la Directrice de cabinet du Secrétaire général, Maria Luiza Ribeiro Viotti, le

Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, Smaïl Chergui, et le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds africain pour la paix, Donald Kaberuka.

En effet, « la communauté internationale doit être en mesure de répondre de façon adéquate et créative aux contextes sécuritaires dans le monde », a fait valoir Mme Ribeiro Viotti, en présentant le rapport du Secrétaire général. Elle a expliqué que ce rapport, qui propose un « processus conjoint de planification et d'établissement du mandat des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité », est le résultat de six mois de coordination et de coopération entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine.

Le 19 avril dernier, a-t-elle rappelé, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine avaient déjà signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, lors de la première Conférence annuelle ONU-UA. « Ce cadre en dit long sur la volonté de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité sur le continent », s'est félicité le représentant de l'Éthiopie, qui s'exprimait également au nom de l'Égypte et du Sénégal.

Élaboré sur la base de l'examen conjoint UA-ONU des mécanismes existants de financement et d'accompagnement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil, le rapport du Secrétaire général propose pour l'avenir des approches plus prévisibles, notamment pour résoudre « l'éternelle question » du financement.

En plus de l'utilisation de fonds d'affectation spéciale alimentés par des contributions volontaires, le Secrétaire général a défini quatre moyens possibles d'utiliser les contributions de ses États Membres pour aider à répondre aux besoins des opérations de paix de l'UA, soulignant qu'il n'y avait pas d'option unique adaptée à toutes les situations. Il s'agirait de fournir des subventions en cas de circonstance exceptionnelle ou de situation d'urgence; de financer en commun un budget élaboré conjointement; de créer de manière ad hoc un bureau d'appui des Nations Unies; ou encore de financer conjointement une mission hybride.

Le Commissaire pour la paix et la sécurité de l'UA, qui intervenait par vidéoconférence depuis Addis-Abeba, a assuré le Conseil que la Commission de l'UA était déterminée à promouvoir une bonne gouvernance et la bonne gestion des ressources non seulement du Fonds africain pour la paix, mais aussi de tous les financements de ses opérations de paix.

« Une architecture africaine de la paix bien financée est non seulement une priorité pour l'Afrique, mais aussi un bien commun mondial », a renchéri le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds africain pour la paix, après avoir fait des propositions sur la procédure à suivre pour soumettre les opérations de paix de l'UA à l'approbation du Conseil de sécurité, lorsqu'un appui financé par les contributions des États Membres de l'ONU est demandé pour ces opérations.

M. Kaberuka a saisi cette occasion pour expliquer la structure du Fonds africain pour la paix, articulée autour de trois axes : la médiation et la diplomatie préventive ; les capacités institutionnelles ; et les opérations de soutien à la paix. Ce fonds a déjà reçu des contributions de 14 États membres de l'Union africaine à hauteur de \$65 millions, soit 12% de l'objectif.

Syrie : l'ONU note quelques progrès dans la destruction des installations d'armes chimiques



Izumi Nakamitsu, Haut représentante des Nations Unies pour les affaires de désarmement, devant le Conseil de sécurité en mai 2017. Photo ONU/ Eskinder Debebe

15 juin - La Haut-Représentante des Nations Unies pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a fait état jeudi devant le Conseil de sécurité de « quelques progrès » depuis le mois dernier dans la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) concernant le programme d'élimination des armes chimiques de la Syrie.

Elle a toutefois mis en garde le Conseil de sécurité face aux « conséquences déléteres sur la confiance de la communauté internationale en ses instruments de non-prolifération » de l'emploi injustifiable d'armes chimiques en Syrie.

S'agissant de la destruction des trois dernières installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la Syrie, Mme Nakamitsu a indiqué que, le 6 juin, le hangar restant

avait été détruit. En revanche, il reste impossible pour des raisons de sécurité d'accéder aux deux installations de surface restantes, a-t-elle précisé.

Les questions relatives à la déclaration de la Syrie restent elles aussi en suspens. Il existe certes un projet pour une quatrième session de consultations de haut niveau, mais aucune date n'a été fixée. Les dernières consultations de ce type remontent à juin 2016.

Le Secrétaire général de l'ONU continue de demander une telle consultation et estime que le règlement des questions en suspens relatives à la déclaration de la Syrie est essentiel car la communauté internationale doit avoir l'assurance que le programme d'armes chimiques de la Syrie a été complètement éliminé.

Concernant l'incident qui aurait eu lieu à Khan Cheikhoun le 4 avril 2017, la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) s'est récemment rendue à Damas et le déploiement d'une équipe sur les lieux de l'incident est toujours prévu. Toutefois, il ne pourra avoir lieu que si les conditions de sécurité sont satisfaites, a précisé la Haut-Représentante. On ne peut donc dire quand l'équipe pourra donner ses conclusions sur l'incident.

Mme Nakamitsu a par ailleurs précisé qu'avec la récente nomination de Mme Judy Cheng-Hopkins, le groupe dirigeant du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU était désormais au complet.

Le Bureau des affaires de désarmement continue de coopérer avec le Mécanisme d'enquête conjoint tout en respectant son indépendance, a encore déclaré la Haut-Représentante, qui a demandé aux États membres du Conseil de sécurité à éviter toute politisation de la question.